

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **14/12/2015**

Date d'affichage : **14/12/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 21 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Élisabeth CAILLAT – Patrick GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Patrick CLAUDEL – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Monique LEBLANC – Valérie ROBIN – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – Jeanne LAURITO – René LE VIAVANT – Renée FALCO – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Patricia PENCHENAT – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSADE / Aimé GARNIER à Patrick GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

ABSENTS : Sébastien MACREZ – Marie-Ly GARCIA – Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la Direction Départementale des Finances Publiques du Var assure annuellement la mise à jour des bases d'imposition de la fiscalité directe locale.

Toutefois, la Commune est associée à ces importants travaux et apporte une contribution efficace en termes de travail de terrain et de recherche de matière fiscale.

La Commune entend poursuivre deux objectifs essentiels dans ce domaine, à savoir, l'amélioration de la qualité de l'assiette des impôts

N° 2015/190

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE COGOLIN ET
LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAR**

CM 21/12/2015

N° 2015/190

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE COGOLIN ET
LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAR**

directs locaux perçus au profit de la Commune et de contribuer à une meilleure équité fiscale entre les administrés.

Afin de progresser ensemble dans la connaissance du tissu fiscal et de réduire les délais de prise en compte des changements affectant les bases d'imposition de la fiscalité locale, il apparaît opportun de développer de façon significative la collaboration existante entre la Commune et la DDFIP.

Pour cela, il est proposé qu'une convention de partenariat soit signée avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Var afin que les travaux de recensement de la matière imposable puissent être réalisés en concertation entre les deux administrations et sur proposition de l'une ou de l'autre des parties.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le principe et les termes de la convention de partenariat entre la Commune et la DDFIP du Var,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout acte pouvant s'y rapporter.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE
Marc Etienne LANSADE.